



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DU CHÂTEAU SILHOL

Services Prestataire et Mandataire

16 Rue de Verdun "Les Bureaux du Président" 30 900 Nîmes
Tél : 04.66.04.99.09 – Fax : 04.66.04.99.05 – accueil@chateau-silhol.fr
N° Siret : 378 246 235 000 48 - N° agrément : SAP 378 246 235
www.chateau-silhol.fr

TARIFS A COMPTER DU 01/09/2022

Service Prestataire (le bénéficiaire n'est pas l'employeur de l'intervenante)

Tarif fixé par le Conseil Départemental du Gard (pour bénéficiaires APA) :	25,00 €/Heure
Tarif horaire (pour les mutuelles, les caisses de retraite, l'assurance maladie)	26,00 € / Heure
Tarif fixé par le Conseil Départemental du Gard (pour bénéficiaires PCH, ASD) :	25,00 €/Heure
Tarif horaire (pour les personnes ne bénéficiant pas de prise en charge financière) :	26,00 €/Heure

Service Mandataire (le bénéficiaire est l'employeur de l'intervenante)

- Frais de gestion à régler à l'Association :

	Si bénéficiaire APA	Si bénéficiaire exonéré de charges patronales de Sécurité Sociale	Si bénéficiaire non exonéré de charges patronales de Sécurité Sociale
Jours ouvrables	2,20 €/H	2,85 €/H	2,20 €/H
Dimanches et jours fériés	2,20 €/H	2,85 €/H	2,20 €/H
Forfait nuit (semaine)	10,50 €	10,50 €	10,50 €

Si bénéficiaire de la PCH : 2,70 € / heure d'intervention (jour ouvrable, dimanche et jours fériés, heure de nuit)

- Coût relatif à l'intervenante :

Cout : Salaire net à payer + charges patronales + charges salariales

Attention non inclus : Majoration dimanches et jours fériés, prime de précarité de 10 % pour les CDD.

	** Si bénéficiaire de l'APA	* Si bénéficiaire exonéré de charges patronales de Sécurité Sociale	* Si bénéficiaire non exonéré de charges patronales de Sécurité Sociale
Rémunération estimative pour 1 Heure	14,57 €/H	14,57 €/H	16,02 €/H
Forfait nuit semaine (de 20 H à 8 H)	174,84 €/nuit	174,84 €/nuit	192,24 € /nuit

Si bénéficiaire de la PCH : 14,73 € (pour 1 heure) 176,76 € (pour une nuit de 20 h à 8 h)
(ex d'un salaire pour une catégorie Assistante de vie B)

Pour information : * Base convention collective du particulier employeur de 10,85 €/H brut au 01/05/2022.

** Base convention collective du particulier employeur de 10,85 €/H brut pour l'APA

"Les tâches confiées ou la qualification du salarié peuvent entraîner un surcoût".

Cotisation annuelle pour adhérer à l'Association :

25 €/an (facultatif)

Paiement:

Tous les mois à réception des factures par chèque, espèces ou prélèvement

